



À Talence, le 28 février 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Régional d'Équitation de Nouvelle Aquitaine se tiendra le :

JEUDI 13 MARS 2024 À 15h

En visio conférence

Lien de l'appel vidéo : <https://meet.google.com/ycv-yuyw-osj>

Les membres actifs au 31 août 2024 du Comité **Comité Régional d'Équitation de Nouvelle Aquitaine** et à jour de leur cotisation 2025 au 7 février 2025, pourront voter **par internet du 1^{er} mars 2025 à 08h00 au 13 mars 2025 à 14h00**.

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article 6.B du RI).

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 – Élection du Président,

Point n° 2 – Élection du Comité directeur.

Le jour de l'Assemblée générale, **les membres actifs pourront voter par internet jusqu'à 14h**

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont consultables sur le site <https://nouvelleaquitaine.ffe.com> dans la rubrique « le CRE NA », sous-rubriques « assemblees-generales-cre-na ».

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **jeudi 20 mars 2025 à 14h00**.

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde assemblée réunie sans condition de quorum le **jeudi 20 mars 2025 à 15h** à l'adresse suivante : maison des sports : 2 av de l'université 33400 Talence

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes cordiales salutations.

Sébastien Carralot
Président du CRE NA